

Autorisation à la Conduite Interne en Sécurité -PEMP Groupe A ou B

Application de la recommandation : R486A

Public Concerné

Tout personnel majeur (+ de 18 ans), reconnu APTE par la Médecine du Travail.

Prérequis

- Lire et comprendre le Français

Objectif

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des plates-formes élévatrices mobiles de personnel en vue de l'obtention de l'Autorisation Interne.

Durée

- 1 jour soit 7 heures pour une groupe de 1 à 6 personnes

Lieu de la Formation et Planification de date(s)

- Sur site (dans vos conditions réelles de travail) en intra date à votre convenance.
- La location éventuelle du matériel est à votre charge.
- En Inter, au sein de l'un de nos centres : nous consulter pour obtenir le planning Inter

Contenu de la Formation

Formation Théorique :

- Les obligations du constructeur, législation et recommandation
- Les obligations et responsabilités de l'employeur et de l'utilisateur
- Classification des PEMP, types et catégories
- Technologie des différents organes de la PEMP
- Avantages et inconvénients des différents types de PEMP
- Savoir choisir sa PEMP en fonction des travaux, effectuer l'examen d'adéquation
- Les principaux risques (heurt, écrasement, chute, électrisation...)
- Vérifications journalières, entretien courant, les organes de sécurité
- Utilisation des commandes de secours
- Règles d'utilisation, déplacement, calage, manœuvres, balisage de la zone d'évolution

Formation Pratique :

Elle se déroulera
avec votre nacelle (VGP à prévoir)
et sur 2 types de sol (intérieur et extérieur)

- Examen d'adéquation avec le travail à effectuer
- Vérifications journalières, essais, prise de poste
- La montée et la descente depuis les PEMP
- Positionnement, évolution, en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe
- Evolution avec la PEMP dans un sens perpendiculaire
- Maîtrise et stabilisation sur sols de différentes natures, calage
- Exercices divers d'élévation
- Déplacement en mouvement combiné, atteinte d'objectifs
- Manœuvres de sauvetage
- Respect des règles et panneaux de circulation
- Fin de poste et stationnement des engins

Equipe Pédagogique-Qualification des intervenants

- Formateurs en prévention des risques expérimentés sur ce thème.
- Responsable pédagogique : LAKAL Bruno.

Moyens Pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés (films, transparents, ...)
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Un contrôle continu des connaissances est réalisé, tout au long du stage.

Modalités de mise en œuvre

- Les stagiaires devront venir en formation en tenue de travail (avec leurs EPI : gants, chaussures de sécurité, casque si nécessaire).
- Il faut prévoir, hormis la salle de formation et son vidéo projecteur, une ou des PEMP selon les catégories à passer, avec tous les documents et contrôle à jour à propulsion électrique ou thermique.

Conditions de Délivrance de l'Autorisation

- Selon le Décret 98-1084 du 2 décembre 1998 : la délivrance de l'Autorisation de Conduite doit être faite suivant 3 critères :
 - l'Examen d'Aptitude réalisé par la Médecine du Travail,
 - un Contrôle des connaissances et du savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail,

- un contrôle des connaissances des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Evaluation des connaissances pratiques

- Une évaluation est effectuée, tout le long de la session de formation, pour :
 - Répondre au décret du 2 décembre 1998
 - Evaluer l'intégration des techniques, des outils et de la sécurité
 - Délivrer une autorisation de conduite de plates-formes élévatrices mobiles de personnel groupe A ou B.

Sanction

- Attestation de Formation avec avis de réussite ou d'échec aux évaluations théoriques et pratiques.

L'employeur pourra, alors, délivrer ou non :

- L'autorisation interne de conduite chariot selon les catégories validées,